

Chaque geste compte.
Participez à « l'effet domino ».



« Penser localement, agir autrement »

Mise en candidature de Montréal comme
Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement
durable de l'Université des Nations Unies (UNU)

présentée à

l'Institut des études supérieures de l'UNU
15 juin 2007

révisée
le 31 juillet 2007



Montréal 

 Biosphère

SOMMAIRE

La décennie 2005-2014, désignée par les Nations Unies comme la « Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) », vise l'éducation comme agent de changement, afin que les valeurs, les attitudes, les comportements et les habitudes de vie des citoyens de la Terre respectent les principes fondamentaux du développement durable. C'est aussi dans ce contexte que les gouvernements du Canada et du Québec ont initié des démarches pour responsabiliser les institutions publiques et sensibiliser la population dans la voie d'un développement qui reconnaît le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique.

Penser localement

Face aux défis qui se posent en cette matière, plus particulièrement dans le domaine de l'environnement, la Ville de Montréal a emboîté le pas et s'est dotée d'un Plan stratégique de développement durable. Plus de 80 partenaires, regroupant des organismes, des institutions et des entreprises, tant des secteurs public que privé, se sont engagés avec l'administration municipale dans cette initiative concertée ciblant des actions découlant de dix orientations.

« Le Plan stratégique de développement durable n'est pas seulement le fruit de notre administration. Ce Plan est aussi le résultat du travail coopératif de la collectivité montréalaise et son succès est assuré par la collaboration et la participation de tous les partenaires. Forte de cet appui, la Ville de Montréal entend poursuivre ses efforts pour améliorer le milieu et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens », a indiqué le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay. »¹

En septembre 2006, la Biosphère (Environnement Canada)² et la Ville de Montréal ont réuni des représentants³ des gouvernements du Canada et du Québec, du milieu de l'enseignement et d'organismes qui oeuvrent à la promotion de l'éducation relative à l'environnement. Cette rencontre a suscité une réflexion chez les participants, à savoir la pertinence et les bienfaits d'un centre d'expertise en EDD pour Montréal.

La possibilité de créer un tel centre a été, par la suite, inscrite comme une action vedette dans la phase 2007-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*⁴. C'est dans ce contexte qu'a pris forme un projet novateur et structurant, mobilisant plusieurs acteurs de la collectivité montréalaise, notamment I.C.I. Environnement², pour partager une vision, autour de valeurs communes, de principes de concertation, de compétences respectives et d'engagements mutuels au profit de l'EDD.

¹ VILLE DE MONTRÉAL. Annonces de la Ville - Communiqués, *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise : Un bilan concluant pour la phase de démarrage*, [<http://ville.montreal.qc.ca/portal/page...>], (page consultée le 26 mai 2007).

² Plus d'information au sujet de l'organisme à l'annexe 2.

³ Aux fins d'allègement du texte, le masculin comprend le féminin.

⁴ Document à l'annexe 1.

Agir autrement

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* devient ainsi le point d'ancrage du premier centre d'expertise en EDD au Québec. On y vise, à long terme, à amener la collectivité montréalaise à adopter des comportements écocitoyens. Le Centre se donne donc comme mission de susciter des modifications dans les habitudes de vie des personnes tout au long de leur existence. Il doit réorienter l'éducation pour provoquer des changements de comportement, une prise en charge communautaire et une évolution de la culture sociale.

Les cinq objectifs du Centre :

- Promouvoir des actions éducatives en vue de changer des comportements et des attitudes de façon durable.
- Susciter des synergies en identifiant des axes de recherche communs en matière d'éducation en vue du développement durable.
- Développer une expertise « comment influencer et agir sur les habitudes de vie ».
- Conscientiser la collectivité montréalaise à l'importance des gestes posés par chaque individu dans une perspective de développement durable.
- Assurer le transfert des connaissances et des compétences et mettre en application les résultats de recherche.

Le Centre est fondé sur quatre grandes assises, soit l'éducation, la recherche, la concertation et la communication.

- **L'éducation** est la pierre angulaire de cette activité collective. Les partenaires génèrent des connaissances, les transfèrent, les partagent et développent leur savoir-faire. Le Centre favorise l'intégration de ces connaissances dans les milieux d'enseignement, aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire, et dans les milieux de l'éducation informelle et non formelle.
- **La recherche** est au cœur de la mission du Centre. Orientées principalement vers les changements de comportements et d'habitudes de vie, les activités de recherche permettent de préciser les moyens de rejoindre tous les segments de la population et de prioriser des groupes-cibles. Pour ce faire, entre autres les sondages, les évaluations de rendement et les recherches, aussi bien dans le domaine de l'environnement que dans les autres disciplines pertinentes, sont autant de moyens à utiliser.
- **La concertation** est le pivot du Centre par les interactions orchestrées d'une grande diversité de partenaires et d'experts collaborateurs.
- **La communication** se déploie en trois volets. D'une part, un volet « public », qui prend toute son importance par la mise en commun des efforts de diffusion et des initiatives de promotion des partenaires. D'autre part, un volet axé sur les partenaires de la collectivité montréalaise pour partager les problématiques et les résultats des activités de chacun. Enfin un volet international, permettant au Centre de favoriser des échanges avec les autres centres d'expertise en EDD à travers le monde.

Leader francophone au sein d'un réseau international

Deuxième ville francophone du monde et ville de savoir, Montréal se démarque sur la scène internationale par sa diversité culturelle et sa population à majorité bilingue. La création d'un centre d'expertise en EDD à Montréal rayonnerait d'autant plus au sein de toute la francophonie. Leader francophone, le Centre fera bénéficier d'autres collectivités ou régions dans le monde des expertises particulières qu'il aura développées. Il pourra, entre autres, mettre en place un mécanisme d'information pour partager les résultats des actions des partenaires. À plus long terme, la communication s'élargira vers le grand public par le biais d'un site web bilingue, point de convergence et de diffusion des pratiques gagnantes dans le domaine de l'EDD.

Une diversité de partenaires en synergie

Tout en restant autonomes, les partenaires ont le sentiment d'appartenir à un réseau et sont fiers d'y être associés. Par leur diversité, leur engagement, leurs compétences respectives et les domaines d'action qui leur sont propres, les partenaires constituent l'élément clé qui distingue le Centre d'expertise de Montréal. Soucieux de préserver l'essence même de chacun des partenaires, le Centre jouera donc un rôle de rassembleur et de mobilisateur pour mettre en valeur les pratiques exemplaires de chacun. Par sa vision globale, il appuie et suscite des associations entre les partenaires, rehaussant ainsi l'intervention de chacun.

Dans une gouvernance par projets

Au départ, l'intérêt individuel des partenaires était au rendez-vous. Les démarches d'équipe qui ont mené à la création du Centre sont une valeur qui s'ajoute aux intérêts individuels afin que « le tout représente plus que la somme des parties ». C'est pourquoi, d'un commun accord, les partenaires ont convenu de ne pas créer une nouvelle structure mais de compter plutôt sur une structure provisoire et évolutive formée de trois instances : un Conseil des partenaires, un Comité d'orientation et une Direction générale, appuyant des équipes multidisciplinaires responsables de la réalisation des projets. Ce type de fonctionnement « par projets » apporte une dimension de souplesse à l'organisation. Les projets deviennent en effet des entités uniques qui regroupent des partenaires du réseau de Montréal mais aussi des experts, des conseillers et des collaborateurs de la grande région métropolitaine et d'ailleurs au Québec, invités, de façon ponctuelle, à partager leurs connaissances et leurs expériences.

Le contexte qui a mené à la mise en candidature de Montréal ainsi que le projet de Centre d'expertise en EDD de la collectivité montréalaise se retrouvent dans le présent dossier, auquel sont annexés certains documents plus détaillés, précisant ou illustrant certains points.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Penser localement | i |
| Agir autrement | ii |
| Leader francophone au sein d'un réseau international | iii |
| Une diversité de partenaires en synergie | iii |
| Dans une gouvernance par projets | iii |
| 1. Contexte du Canada et du Québec en développement durable | 1 |
| 1.1. L'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada | 1 |
| 1.2. Une loi fondamentale pour le Québec | 2 |
| 2. « Penser localement », contexte et enjeux montréalais | 3 |
| 2.1. Montréal : histoire, territoire et caractéristiques | 3 |
| 2.2. Montréal, métropole francophone internationale | 4 |
| 2.3. Face aux enjeux du développement durable | 5 |
| 2.4. Un plan de développement durable pour la collectivité montréalaise | 6 |
| 3. « Agir autrement », un atout durable pour la collectivité montréalaise | 7 |
| 3.1. Le processus d'élaboration | 7 |
| 3.2. La vision | 10 |
| 3.3. Le concept | 10 |
| 3.4. La mission | 10 |
| 3.5. Les objectifs | 11 |
| 3.6. Les particularités | 11 |
| 3.7. Un rôle intégrateur et mobilisateur | 12 |
| 3.8. Un Centre qui rayonne sur la scène internationale | 13 |
| 4. Les partenaires : l'essence même du Centre | 14 |
| 4.1. Partenaires du <i>Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i> | 14 |
| 4.2. Partenaires clés | 15 |
| 4.3. Réseau de collaborateurs plus vaste | 21 |
| 5. La gouvernance | 21 |
| 5.1. Structure provisoire et évolutive | 21 |
| 5.2. Conseil des partenaires | 22 |
| 5.3. Comité d'orientation | 22 |
| 5.4. Direction générale | 22 |
| 5.5. Ressources à court et à long terme | 23 |
| 6. Les mécanismes d'évaluation | 25 |
| 6.1. Rendement du Centre | 25 |
| 6.2. Résultats des projets | 25 |
| 7. Des projets qui font une différence | 26 |
| 7.1. Formation sur la communication du risque en santé environnementale | 26 |
| 7.2. Colloque de Montréal en éducation relative à l'environnement (ÉRE) | 26 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 7.3. | Projet entrepreneurial « Vers un succès durable » | 27 |
| 7.4. | Concours intercollégial Pédagogie - Environnement | 27 |
| 7.5. | Services de formation en éducation environnementale et engagement..... | 28 |
| 7.6. | Maison solaire | 28 |
| 7.7. | Colloque « Écodéveloppement des institutions d'enseignement du Québec» | 28 |
| 7.8. | Le Festival Eurêka! | 29 |
| 8. | Activités planifiées et en cours | 29 |
| 8.1. | Activités préparatoires | 30 |
| 8.2. | Orientations en matière d'éducation | 30 |
| 8.3. | Recherches préliminaires (présentement en cours) | 30 |
| 8.4. | Activités de communication | 31 |
| 9. | Contacts | 31 |

Annexe 1

Cartes géographiques

Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise:

Indicateurs de l'état de l'environnement - bilan pour la période de référence 1999-2003. Principales conclusions.

Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable

Annexe 2

Lettres d'intention des partenaires

Liste des partenaires en appui à l'action 2.29

Documents corporatifs : I.C.I Environnement et la Biosphère (Environnement Canada)

Annexe 3

Présentation PP du projet

« PENSER LOCALEMENT, AGIR AUTREMENT »

1. Contexte du Canada et du Québec en développement durable

En décembre 2002, la 57^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la période de dix ans, débutant le 1^{er} janvier 2005, comme étant celle de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). La définition de l'éducation en vue du développement durable des Nations Unies inclut : la sensibilisation accrue du public, l'amélioration de l'éducation de base, la réorientation de l'EDD et la promotion de la formation. L'UNESCO a été désignée comme organisme responsable de la promotion de cette décennie. Afin d'appuyer les objectifs de cette décennie, l'Institut des études supérieures de l'Université des Nations Unies vise l'établissement d'un réseau de centres d'expertise régionaux en éducation en vue du développement durable.

Au cours des dernières années, trois de ces centres ont vu le jour au Canada, un en Saskatchewan en 2006, desservant les villes de Regina, Saskatoon et Craik, et deux en Ontario, soit à Sudbury en 2006 et à Toronto en 2005. Le présent document constitue un dossier de candidature pour le premier centre d'expertise régional en EDD francophone, celui de la collectivité montréalaise. De plus, il s'agira du premier et unique centre d'expertise régional en EDD au Québec, membre du réseau développé par l'Université des Nations Unies.

1.1. L'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada

Le Canada s'est doté d'un *Cadre en matière d'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada* qui a été présenté au Sommet mondial sur le développement durable, en août 2002 à Johannesburg. Ce cadre a été élaboré à la suite d'une consultation de deux années à laquelle ont participé 5 500 Canadiens et Canadiennes, incluant un bon nombre d'individus et d'organisations à travers le Québec. En plus de présenter les objectifs, la vision, les valeurs, les stratégies et les prochaines étapes, le Cadre inclut des témoignages et des exemples d'action qui en font un document vivant. Il est accompagné également de plus de 130 plans d'action provenant d'organismes à travers le pays.

La première question posée dans le Cadre s'intéresse à la portée de l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable. On y répond :

« Selon les 5 550 Canadiennes et Canadiens consultés entre 1999 et 2002, tout citoyen se doit d'être concerné et doit se responsabiliser en tant qu'apprenant et formateur, et ce, tout au long de sa vie. Cela s'applique tout particulièrement aux groupes communautaires, aux gouvernements, au secteur privé, à tous les niveaux du système d'enseignement ainsi qu'aux organismes de son réseau, aux organismes non gouvernementaux et aux apprenants et leur famille. »⁵

⁵ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Cadre en matière d'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada*, 2002.

Le Canada adopte la stratégie de la Commission économique européenne pour l'éducation en vue du développement durable dans le but de développer l'EDD et de l'intégrer aux systèmes d'enseignement ainsi qu'à l'éducation informelle et non formelle. Diverses initiatives sont entreprises par le ministère de l'Environnement du Canada pour accélérer l'adoption de comportements responsables, en renforçant les capacités des agents multiplicateurs dans différents secteurs.

1.2. Une loi fondamentale pour le Québec

La Loi sur le développement durable, un élément central du *Plan de développement durable du Québec* que le gouvernement a présenté à la population à l'automne 2004, a fait l'objet d'une vaste consultation publique qui s'est déroulée dans 21 villes du Québec puis a été suivie par une commission parlementaire en 2005.

Au total, le gouvernement a reçu et analysé 582 mémoires et plus de 800 personnes ont donné leur opinion sur le *Plan de développement durable du Québec*. Cet exercice visait à faire participer la population dès la conception du projet. À la suite de ces consultations, des modifications ont été apportées à l'avant-projet de loi afin de bonifier la démarche proposée à la population. Ces résultats indiquent que cette consultation publique a été l'une des plus importantes consultations jamais réalisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Cette loi, adoptée en 2006, hisse le Québec au rang des États progressistes en matière de développement durable. La démarche pour laquelle a opté le gouvernement du Québec en cette matière découle de la volonté de créer un contexte propice à l'innovation et au renouvellement des pratiques d'abord dans l'administration publique québécoise, et subséquemment avec leur accord, dans les organismes municipaux, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Deux des principes que sous-tend la loi convergent vers l'engagement et l'accès au savoir :

- « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;
- « accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.

Au-delà de cette loi, rappelons les objectifs généraux du développement durable que préconise le gouvernement du Québec. Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté.

Le développement durable est l'idée que le développement tel qu'il se fait actuellement ne peut perdurer et qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de penser et d'agir. Il faut donc :

- Maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie.
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.
- Viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.⁶

Au Québec, les organismes gouvernementaux responsables de l'éducation relative au développement durable sont le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports et celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les principes de développement durable se trouvent ainsi intégrés aux programmes d'études et dans le matériel didactique préparés pour les niveaux primaire et secondaire.

2. « Penser localement », contexte et enjeux montréalais

2.1. Montréal : histoire, territoire et caractéristiques⁷

Située dans la province de Québec, au Canada, la Ville de Montréal tient son nom de l'île de Montréal, qui fut ainsi nommée en raison du Mont Royal, la montagne au centre de l'île. En effet, en 1535, l'explorateur Jacques Cartier avait nommé la montagne *Mons realis* (Mont Royal). L'île de Montréal s'étend sur 499 km², bordée par un fleuve majestueux qui prend sa source dans le bassin des Grands Lacs, le Saint-Laurent. Jadis porte d'entrée sur un nouveau continent, cette voie navigable continue d'exercer sa vocation d'autoroute de la période industrielle à aujourd'hui. C'est d'ailleurs sur ses rives, dans le Vieux-Montréal actuel, qu'est fondée Ville-Marie (premier nom donné à la ville) en 1642.

Montréal est particulièrement riche en paysages naturels et verdoyants. On y dénombre en effet plus de 675 000 arbres. Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et les espaces verts sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu de Montréal lui conférant son identité. De plus, son architecture riche et variée témoigne de quatre siècles d'histoire.

La Ville de Montréal compte plus de 1 574 000 habitants alors que l'agglomération de Montréal, qui correspond au territoire de l'île de Montréal, en regroupe près de 1 828 000. Des cartes géographiques précisant le territoire de la Ville se retrouvent à l'annexe 1. Sur ce territoire, 54 % de la population est de langue maternelle française, 17 % de langue maternelle anglaise et 29 % des habitants sont allophones. Quelque 57 % des Montréalais

⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Développement durable*, [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/htm>], (pages consultées le 21 avril 2007).

⁷ Pour plus d'information, consulter le site www.ville.montreal.qc.ca.

parlent le français et l'anglais, ce qui représente le plus grand bassin de population bilingue du Canada. Un peu plus d'un Montréalais sur quatre est immigrant. Les communautés culturelles les plus importantes en nombre sont, dans l'ordre, les Italiens, les Irlandais, les Anglais, les Écossais, les Haïtiens, les Chinois et les Grecs.



Source : Ville de Montréal, 2007.

2.2. Montréal, métropole francophone internationale⁸

Deuxième ville francophone du monde, Montréal possède un caractère international unique. Elle regroupe ainsi près de 60 organisations internationales, 17 000 étudiants étrangers, 85 consulats, plus de 70 communautés ethnoculturelles, 14 sièges sociaux de banques étrangères ainsi que 70 sièges sociaux d'organismes internationaux, soit plus que l'ensemble de toutes les provinces canadiennes réunies.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, plusieurs instances internationales siègent à Montréal, dont les plus connues sont le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétariat du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, la Commission de coopération environnementale et Planet'ERE. Pour illustrer cette dimension internationale, un partenariat entre les secteurs public et privé a donné naissance, en 2004, à un nouveau quartier montréalais, le Quartier international, où oeuvrent plus de 80 % des employés des organismes internationaux.

Également active sur la scène internationale, Montréal est membre du réseau des Maires pour la paix et de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) et assure la vice-présidence de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et du World Mayors Council on Climate Change (WMCCC).

⁸ TOURISME MONTRÉAL. *Montréal est...*, 2006.

2.3. Face aux enjeux du développement durable

Dans la perspective d'un développement durable, Montréal fait face, comme toutes les métropoles du monde, à de nombreux défis, tant dans les sphères environnementale, économique que sociale.

Les aspects environnementaux⁹

En 2005, la Ville de Montréal a publié, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal, un bilan des indicateurs de l'état de l'environnement pour la période 1999-2003. Cet exercice d'évaluation de l'état de l'environnement montréalais a permis de reconnaître des tendances positives ou négatives en lien avec les quatre orientations prioritaires du Plan stratégique de développement durable, mais également de relever certains domaines où il n'existe que peu d'information nous permettant de décrire l'état de la situation ou les tendances au cours des cinq dernières années. Le bilan aura donc eu le mérite de révéler, dans plusieurs cas, les limites de nos connaissances concernant l'évolution de l'état de l'environnement montréalais. Les principales conclusions de ce bilan ainsi que le document complet sont disponibles à l'annexe 1.

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (PSDDCM) a été élaboré autour de dix orientations, dont quatre ont été ciblées comme prioritaires par les partenaires. Les principaux défis environnementaux se concentrent autour de ces quatre (4) orientations prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- assurer la qualité de vie des milieux de vie résidentiels ;
- pratiquer une gestion responsable des ressources ;
- adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.

Les aspects économiques¹⁰

Sur le plan économique, Montréal est la deuxième ville en importance au Canada. Elle compte pour plus de 36 % du PIB québécois. Le bilan économique 2006 de l'agglomération de Montréal révèle que le renouvellement démographique et l'accroissement de la productivité demeurent les deux plus importants défis à Montréal. Le savoir, la culture et l'innovation sont au cœur de la stratégie de croissance de Montréal.

Les aspects sociaux¹¹

La qualité de vie qu'offre Montréal est reconnue internationalement. En 2004, l'enquête sur

⁹ VILLE DE MONTRÉAL ET CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL. *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise : Indicateurs de l'état de l'environnement - Bilan pour la période de référence 1999-2003*, 2005.

¹⁰ VILLE DE MONTRÉAL. *Bilan économique*, 2006.

¹¹ VILLE DE MONTRÉAL. Site web de la sécurité du revenu et du développement social.

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2239,2891877&_dad=portal&_schema=PORTAL]

la qualité de la vie menée par Mercer Human Resources Consulting place Montréal au 24^e rang parmi 215 villes du monde.

Cependant, comme tous les grands centres urbains, Montréal fait face à des problèmes sociaux complexes dont les causes sont multiples. Le plus souvent, ces problèmes amènent non seulement une détérioration de la qualité de vie des personnes concernées, mais créent aussi des situations difficiles dans l'environnement où ces personnes évoluent. Ceux auxquels Montréal s'attaque en priorité sont la sécurité urbaine, l'itinérance, les jeunes de la rue et la prostitution de rue adulte.

L'éducation et la sensibilisation en vue du développement durable¹²

Le degré de sensibilisation des citoyens à l'égard de l'environnement et du développement durable a grandement progressé depuis les années 70. Les citoyens montréalais se préoccupent de plus en plus de la qualité de leur environnement. On a observé, en 2004, une amélioration grandissante des comportements à certains égards :

- une sensibilisation croissante aux dangers liés à l'utilisation de pesticides;
- un taux de récupération en progression constante depuis les débuts de la collecte sélective en 1989;
- une hausse marquée de la pratique de l'horticulture et du jardinage et des travaux de rénovation dans le respect du patrimoine bâti;
- une alimentation plus saine par l'achat de produits équitables et biologiques;
- un intérêt grandissant pour le compostage, tel que révélé par la distribution entre 1990 et 2001 de près de 18 000 composteurs domestiques;
- une popularité croissante de la pratique du vélo, particulièrement comme moyen de transport utilitaire.

Malgré les progrès accomplis, certaines lacunes demeurent. Le taux de récupération tend à stagner et se situe en deçà des objectifs gouvernementaux. Malgré une hausse de l'utilisation des transports en commun, la part modale de l'automobile dans le transport des personnes ne cesse de croître et le covoiturage demeure une pratique marginale. Enfin, seule une minorité de citoyens affirment bien connaître le phénomène des gaz à effet de serre ou la notion de développement durable, d'où l'importance de poursuivre l'éducation et la sensibilisation en vue du développement durable.

2.4. Un plan de développement durable pour la collectivité montréalaise

Pour faire face à certains défis qui se posent en matière de développement durable, plus particulièrement dans le domaine de l'environnement, la collectivité montréalaise s'est dotée d'un Plan stratégique de développement durable. Cette volonté est issue du Sommet de Montréal en juin 2002. Plusieurs organismes ayant à cœur le développement durable de la métropole ont alors souligné leur intention de travailler aux côtés de la Ville en adhérant à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement*

¹² VILLE DE MONTRÉAL. *Diagnostic environnemental de l'île de Montréal*, 2004.

*durable*¹³ et en s'engageant à réaliser certaines actions spécifiques.

Adopté le 20 avril 2005 par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'échelonne sur une période de cinq ans. Il comprend deux phases: une de démarrage (2005-2006) qui compte 24 actions et une phase de consolidation (2007-2009) de 36 actions.

Ce plan se démarque grâce à l'engagement collectif d'organismes partenaires, dont l'administration municipale, voués à faire du développement durable une assise sur laquelle se construit Montréal. Un nombre de plus en plus élevé d'organismes, d'institutions et d'entreprises se joignent à la Ville pour la réalisation du plan, ce qui démontre bien l'intérêt et la volonté des acteurs socio-économiques d'adhérer à une démarche concertée au profit d'un développement urbain durable.

3. « Agir autrement », un atout durable pour la collectivité montréalaise

En septembre 2006, une première rencontre, organisée par la Biosphère en collaboration avec la Ville de Montréal, réunissait à Montréal des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, du milieu de l'enseignement et d'organismes qui oeuvrent à la promotion de l'éducation relative à l'environnement. On y a présenté l'approche d'Environnement Canada par rapport à l'éducation en vue du développement durable et le réseau, en développement, des centres d'expertise régionaux en EDD de l'Université des Nations Unies (UNU), au Canada et à travers le monde. Les échanges ont suscité une réflexion chez les participants sur la pertinence et les bienfaits d'un tel centre pour Montréal. Dans un souci de cohérence et d'intégration, la Ville de Montréal s'est engagée à donner suite à cette réflexion.

Afin de renforcer et de mettre en valeur des solutions durables pour améliorer la qualité de vie des citoyens, les partenaires ont ainsi enchâssé dans le plan d'action 2007-2009 une nouvelle action vedette à réaliser, l'action 2.29, soit la possibilité de créer un centre d'expertise en EDD aux couleurs de Montréal. Cette deuxième phase a été entérinée par les partenaires et lancée publiquement le 27 mars 2007. Dès lors, tout est en place pour jeter les bases d'un Centre à Montréal. Un groupe de partenaires des milieux de l'enseignement s'est donc réuni avec des représentants de la Ville, de la Biosphère et d'autres organismes voués au développement durable, en mars, en avril puis en mai pour partager une vision, autour de valeurs communes, de principes de concertation, de compétences respectives et d'engagements mutuels. Voici, de façon schématique, les étapes du processus d'élaboration du Centre, de la séance d'information en septembre 2006 jusqu'à l'envoi de la proposition en juin 2007.

3.1. Le processus d'élaboration

Étape 1 - Information et consultation

- Présentation du concept d'un Centre d'expertise régional en EDD, en septembre 2006, par messieurs Charles Hopkins, titulaire de la Chaire UNESCO sur l'éducation en vue du développement durable, Lyle Benko (CER Saskatchewan) et Kim Peters (CER Toronto) à

¹³ Document à l'annexe 1.

11 représentants de la Ville de Montréal, des gouvernements du Canada et du Québec, du milieu de l'enseignement et d'organismes qui oeuvrent à la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

- Consultation de 20 partenaires clés le 14 mars 2007 pour évaluer l'intérêt de l'implantation d'un Centre à Montréal et proposer la mise en place et le fonctionnement d'un groupe de travail. Madame Susan Kingsbury, d'Environnement Canada, a été également invitée à cette réunion pour faire état du processus d'élaboration des autres centres d'expertise ailleurs au Canada et répondre aux questions des participants.

Étape 2 - Positionnement et mobilisation :

Le 27 mars 2007, la Ville de Montréal adopte la deuxième phase du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* en compagnie de 80 partenaires. De ce nombre, 26 s'engagent dans la réalisation de l'action 2.29, « Devenir un Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies ». Cette dernière constitue une des quatre actions vedettes identifiées par la Ville qui intègrent de façon particulière les trois dimensions du développement durable.

Étape 3 - Conception:

Développement du concept et préparation de la proposition sous le leadership d'I.C.I. Environnement (corporation-réseau regroupant 15 universités québécoises) conjointement avec la Biosphère du ministère de l'Environnement du Canada, la Ville de Montréal et les principaux acteurs des milieux de l'éducation formelle, informelle et non formelle, soit :

- Deux réunions (5 et 17 avril 2007) d'un groupe de travail de sept (7) partenaires pour élaborer le projet du Centre autour d'une thématique.
- Réunion de consultation le 26 avril auprès de 20 partenaires clés validant les grandes orientations du projet ainsi que la thématique sur les habitudes de vie.
- Réunion du groupe de travail le 30 avril pour finaliser le projet en fonction des commentaires des partenaires.
- Préparation des lettres d'intention par les partenaires en mai 2007, ces lettres comprennent l'intérêt et l'engagement des organismes ou des institutions conditionnel à l'acceptation du projet par l'Université des Nations Unies (UNU), la raison d'être de l'organisme et sa contribution possible.
- Rencontre à Montréal avec monsieur Charles Hopkins le 14 mai 2007 en présence des 20 partenaires clés pour présenter les grandes lignes du projet, en assurer la conformité, et obtenir les avis et conseils de monsieur Hopkins pour la préparation de la proposition.
- Au début juin, les partenaires sont invités à faire parvenir des lettres d'appui au maire de Montréal, si possible pour annexer au dossier de candidature de juin ou, si des contraintes administratives ne le permettent pas, dans une deuxième étape à l'automne 2007 en vue de la composition des comités.
- Réunion du groupe de travail le 15 mai pour modifier certains éléments de la présentation et préparer le plan détaillé du document de proposition.
- Rédaction du document de proposition par I.C.I. Environnement.
- Envoi du document le 1^{er} juin à l'ensemble des partenaires.
- Modifications et ajustements au document suite aux commentaires des partenaires, nouvelle version envoyée le 7 juin.

- Réunion de l'ensemble des partenaires le 8 juin pour statuer sur le contenu du document de mise en candidature. Des discussions donnent lieu à certaines modifications demandées par les participants, obtention d'un consensus sur la proposition finale envoyée à l'UNU le 11 juin dernier.
- Rencontres de travail regroupant I.C.I. Environnement, la Ville de Montréal et La Biosphère pour déterminer certaines précisions additionnelles à transmettre à l'UNU.
- Rédaction du document « Résumé de la demande de Montréal (Canada) », révision du document de mise en candidature et envoi à l'UNU le 20 juillet 2007.

Les partenaires qui ont collaboré à la proposition de mise en candidature envoyée à l'UNU le 11 juin 2007 :

| | |
|--|--|
| I.C.I Environnement | Serge Carignan Meriem Benlizidia, étudiante de cycle supérieur |
| Biosphère - Environnement Canada | Thérèse Baribeau Jean Langlais |
| Ville de Montréal | Chantal I. Gagnon Danielle Lussier François Miller |
| Commission scolaire de Montréal | Carole Marcoux |
| Collège de Rosemont | Patricia Hanigan Anne Couillard |
| Université de Sherbrooke | Jean-François Comeau |
| École Polytechnique de Montréal | Louise Millette Frédéric Petit |
| UOÀM (Université du Québec à Montréal) -École des sciences de la gestion -Vice-rectorat aux ressources humaines -Télé-université (formation à distance) | Jean-Pierre Revéret Cynthia Philippe Yves Jean |
| Université McGill | Sylvie de Blois |
| HEC Montréal- | Michel Provost |
| Université de Montréal | Sébastien Sauvé |
| Centre international Unisféra | Stéphanie Jagou |
| Muséums nature de Montréal | Sylvie Tousignant |
| Conférence régionale des élus de Montréal | Guy Raynault Virginie Zingraff |
| Institut international de gestion des grandes métropoles (Métropolis) | Rita Rachelle Dandavino |

3.2. La vision

La vision à long terme des partenaires est de contribuer à l'éducation des personnes qui composent la collectivité montréalaise afin qu'elles deviennent écocitoyennes.

« L'écocitoyen a conscience d'appartenir à un milieu qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain. Chaque écocitoyen a les moyens d'assurer un développement durable par ses actions quotidiennes ou d'en défendre l'idée auprès des autorités (vote, pétitions, etc.). C'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures, qui préserve la vie humaine et les écosystèmes, car l'un et l'autre sont intimement liés. »¹⁴

3.3. Le concept

Être un « écocitoyen » signifie donc d'agir d'une certaine façon. Agir c'est poser des actions, des gestes jour après jour. En agissant fréquemment de la même façon, en répétant les mêmes gestes, on acquiert des habitudes. Certaines habitudes deviennent des automatismes, soit des gestes accomplis sans réfléchir. Pour agir en « écocitoyen », il faudra souvent changer des comportements et, par conséquent, des habitudes de vie.

C'est autour des habitudes de vie des personnes tout au long de leur existence que vient se préciser la vocation du Centre. Tout d'abord par l'éducation, et ce à toutes les étapes de la vie, moyen privilégié pour assurer des changements en profondeur et les transmettre de générations en générations. La recherche jouera également un rôle primordial puisqu'il faut comprendre comment toucher les personnes, les différents segments de la population, pour les amener à changer leurs habitudes de vie.

De plus, à l'éducation et à la recherche, se conjuguent d'autres approches qui démarqueront le Centre, telles que :

- la concertation de plusieurs partenaires, pour regrouper des experts en éducation, communication, comportement psychosocial, sondage d'opinion publique et dans les différentes disciplines associées aux trois sphères du développement durable (environnement, économie et société);
- la communication, sous toutes ses formes, pour conscientiser, influencer, promouvoir des gestes concrets et des comportements, diffuser des messages et des résultats à l'ensemble de la collectivité montréalaise.

3.4. La mission

Dans une perspective d'éducation en vue du développement durable, le Centre a comme mission de susciter des modifications dans les habitudes de vie des personnes de la collectivité montréalaise, tout au long de leur existence.

¹⁴ WIKIPÉDIA. *Écocitoyenneté*, [<http://fr.wikipedia.org/wiki/Écocitoyenneté>], (page consultée le 10 avril 2007).

3.5. Les objectifs

Le Centre poursuit cinq grands objectifs :

- Promouvoir des actions éducatives en vue de changer des comportements et des attitudes de façon durable.
- Susciter des synergies en identifiant des axes de recherche communs en matière d'éducation en vue du développement durable.
- Développer une expertise « comment influencer et agir sur les habitudes de vie ».
- Conscientiser la collectivité montréalaise à l'importance des gestes posés par chaque individu dans une perspective de développement durable.
- Assurer le transfert des connaissances et des compétences et mettre en application les résultats de recherche.

3.6. Les particularités

Les projets menés par le Centre seront certes reliés aux problématiques et aux enjeux de la collectivité montréalaise, tel que mentionné précédemment. Toutefois les principes de base et le mode de fonctionnement basés sur l'éducation, la recherche, la concertation et la communication en font un modèle qui pourra servir à d'autres collectivités, ailleurs au Québec, au Canada et même à travers le monde.

L'éducation

« Poser des gestes de conservation sans motivation et sans compétence est futile. Créer ce désir de protéger l'environnement, développer les compétences requises, motiver les communautés, est la tâche de l'éducation. » Aldo Leopold, 1944 (traduction libre).

Le Centre permettra l'intégration des connaissances, des initiatives et des savoirs à promouvoir à toutes les étapes de vie. Chaque projet mis de l'avant par le Centre sera soutenu par une équipe multidisciplinaire « sur mesure », regroupant des institutions, des organismes et des entreprises orientées sur l'éducation en vue du développement durable dans les sphères pertinentes.

La recherche

Ville de savoir, Montréal dispose déjà de réseaux dans les domaines de la recherche et du transfert de connaissances, bien au fait des défis qu'on y rencontre en matière de développement durable. La recherche sera principalement orientée sur les changements de comportement en vue du développement durable. Il faudra colliger et compiler les recherches existantes sur les comportements psychosociaux relatifs aux habitudes de vie. D'autres initiatives, qui avaient pour but de modifier les habitudes de vie, devront également être examinées afin de comprendre les résultats, de ne pas réinventer la roue et de profiter d'expériences passées. Enfin, plusieurs recherches ont déjà été effectuées au sujet des habitudes de vie en harmonie avec l'environnement, il sera pertinent de considérer également ces données et ces résultats de recherche avant d'entreprendre de nouvelles démarches.

La concertation

La Ville de Montréal, ses partenaires engagés depuis 2005 dans le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, et les autres institutions, organismes et entreprises mettent à profit leurs connaissances et leurs expertises en matière d'éducation dans les trois sphères du développement durable (environnement, économie et société). Un travail de partage s'effectue en étroite collaboration pour contribuer aux activités du Centre et, tel que l'approche le préconise, dans le respect et l'autonomie de chacun afin que chaque partenaire continue de réaliser ses propres mandats découlant de sa mission et de ses objectifs. Pour valoriser le contenu de leurs recherches, certains partenaires peuvent s'associer aux initiatives mises de l'avant par d'autres. En élargissant la portée et l'impact des moyens existants, par le regroupement d'expertises, par des activités de veille et par l'identification de bonnes pratiques, les actions des partenaires s'en trouvent bonifiées.

La communication

Une démarche préliminaire en communication sera la compréhension du parcours de transmission de l'information et des mécanismes de diffusion, de la communication formelle à la communication informelle, visant tous les segments de la population. Par la suite, le réseau facilitera la mise en commun des efforts de diffusion et des actions de communication pour les rendre plus percutants. Il faudra aussi s'associer à des projets ou moyens existants pour diffuser des messages, notamment les sites web de certains partenaires. Un mécanisme d'information sera également mis en place pour communiquer les résultats des activités, dans un premier temps, aux partenaires du Centre et, par la suite, aux membres du réseau international des centres d'expertise en EDD.

3.7. Un rôle intégrateur et mobilisateur

L'éducation est le fondement même du Centre. Les partenaires génèrent des connaissances, les transfèrent, les partagent, les vulgarisent et les diffusent le plus largement possible. Ils développent un « savoir-faire », soit l'expertise « comment agir sur les habitudes de vie » en acquérant ou regroupant les compétences requises, ensemble à travers le Centre, afin d'améliorer le « savoir-être » collectif, soit d'adopter des comportements écocitoyens.

Les réseaux et la concertation entre tous les acteurs représentent une valeur ajoutée et créent un effet mobilisateur. Ainsi, par leurs actions dans le milieu et par leurs interventions auprès de tous les segments de la population, les partenaires doivent aussi informer et mobiliser les décideurs, les institutions et les entreprises, s'allier leur détermination afin de modifier les habitudes de vie des personnes. Les actions posées doivent faire preuve de cohérence et de concertation.

L'éducation doit aussi passer par des actions de promotion pour rejoindre tous les segments de la population et transmettre des messages qui stimuleront l'engagement. Les axes de communication à retenir sont notamment la santé, la qualité de l'air, le transport, la gestion des ressources et la vie urbaine. Dans un premier temps, on entreprendra de vulgariser les recherches et les connaissances et de conscientiser en faisant appel aux valeurs individuelles et collectives. Il importe de se rappeler que les bénéfices pour chaque individu sont du même ordre que ceux associés au développement durable, soit des bénéfices pour leur environnement, pour leur bien-être économique et leurs valeurs

culturelles et sociales.

Comment rejoindre tous les segments de la population? Un inventaire sera dressé, illustrant les différents groupes, selon les valeurs, les activités, les intérêts et les besoins qui caractérisent chaque groupe d'âge, chaque statut social, chaque groupe ethnique et culturel et même en fonction de certains comportements et activités sociales.

Une fois les segments bien identifiés, on pourra, entre autres, mener des sondages pour prioriser les actions et sélectionner les groupes-cibles qu'il faut davantage sensibiliser en vue du développement durable, à cause de leurs comportements actuels ou de leur contribution à certaines problématiques.

3.8. Un Centre qui rayonne sur la scène internationale

À l'heure des technologies de l'information et de l'instantanéité des communications, le Centre d'expertise de Montréal dispose de tribunes, aussi bien sur le plan technologique qu'humain pour bien se faire connaître. Un site web, par exemple, pourrait rassembler et promouvoir des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux habitudes de vie. Aussi une notoriété sera assurée par le maire de Montréal apportant son soutien au regroupement d'organismes, auprès de la communauté internationale, et un groupe de leaders internationaux et des experts de renommée soucieux de faire connaître les réalisations du Centre.

Leader francophone

Seule métropole francophone en Amérique du Nord, Montréal se démarque sur la scène internationale à titre de deuxième ville francophone du monde. Le Centre qu'elle abrite deviendrait ainsi le premier centre d'expertise régional en EDD francophone à travers le monde offrant des services et des activités en français, en anglais et dans d'autres langues. Germe d'un réseau francophone, il serait aussi une vitrine faisant montre des études, des recherches et d'autres documents de référence à partager avec des partenaires et des publics de langue française. De par le caractère unique de la collectivité qu'il dessert, ce Centre jouera indéniablement un rôle de leader au sein des pays de la francophonie.

Expertises à partager

De par sa diversité linguistique et culturelle, Montréal s'ouvre sur le monde. Le Centre bénéficie donc d'un réseau international pour rassembler et partager des pratiques exemplaires à travers le monde en ce qui a trait aux habitudes de vie. En contrepartie, il contribue à ce réseau par son concept exportable et applicable à d'autres collectivités. Les expertises que le Centre acquerra au sujet de « comment influencer et agir sur les habitudes de vie » touchent des comportements humains, à la base plutôt universels, donc transférables et bénéfiques à d'autres collectivités ou régions dans le monde. Ce faisant, le Centre de Montréal pourra se positionner comme un acteur dynamique au sein du réseau des centres d'expertise régionaux en EDD.

4. Les partenaires : l'essence même du Centre

Au cœur du Centre, ce sont des partenaires issus de la collectivité montréalaise qui soutiennent son existence, soit par leur engagement, leurs connaissances ou encore leurs expertises. L'ensemble de ces partenaires est constitué d'organismes et d'associations à but non lucratif dédiés à l'éducation et au développement durable, d'institutions du milieu de l'enseignement (primaire, secondaire, collégial et universitaire) et des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) ainsi que d'entreprises du secteur privé.

4.1. Partenaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*

Plus de 80 partenaires ont confirmé leur engagement avec la Ville de Montréal en faveur du développement durable le 27 mars dernier, proposant 36 actions concrètes à réaliser en 2007-2009.

De ce nombre, 26 partenaires se sont engagés à ce jour¹⁵ avec la Ville de Montréal dans la réalisation de l'action vedette 2.29, « Devenir un Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies », une des actions ciblées sous l'orientation prioritaire « Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces ».

Les partenaires de l'action 2.29

- Association québécoise de vérification environnementale
- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- Centre d'aide à la réussite et à la formation
- Centre d'expertise sur les matières résiduelles
- Centre international de solidarité ouvrière
- Centre international Unisféra (centre de recherche indépendant et à but non lucratif basé à Montréal)
- Collège de Rosemont (niveau d'enseignement post-secondaire, pré-universitaire)
- Commission scolaire de Montréal (niveaux d'enseignement primaire et secondaire)
- Communications Terre-à-Terre
- Conseil fédéral du Québec
- Conseil régional de l'environnement de Montréal
- Corporation Saint-Laurent
- École Polytechnique de Montréal
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
- C-Vert (Fondation Stephen R. Bronfman)
- Groupe uni des éducateurs naturalistes et professeurs en environnement (GUEPE)
- Hydro Québec (société d'État du gouvernement du Québec, dont le siège social est à Montréal, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec)
- I.C.I. Environnement
- Loto-Québec (société d'État du gouvernement du Québec qui exploite, entre autres, une loterie publique)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides)
- Optim-Ressources (société-conseil en management spécialisée dans l'intégration du

¹⁵ En date du 7 mai 2007.

développement durable au niveau de la stratégie, des opérations et des processus de gestion)

- TOHU, la Cité des arts du cirque (centre de formation et organisme à but non lucratif dont les fondateurs corporatifs sont En Piste, l'École nationale du cirque et le Cirque du soleil)
- Transport 2000 Québec
- Université Concordia
- Université de Montréal
- Université McGill

4.2. Partenaires clés

À ce jour, un noyau de partenaires se sont engagés pleinement dans ce projet et ils ont investi temps et ressources dans la conception et la mise en œuvre du Centre. Plusieurs autres ont fourni leur soutien, soit par leur participation aux groupes de travail ou par leurs expertises. Onze (11) lettres d'intention ont été reçues en date du 15 juin (annexe 2) et plusieurs autres partenaires engagés dans l'action 2.29 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* sont en voie de faire parvenir leur appui. Les lettres officielles devraient être acheminées d'ici la fin de l'année 2007, soit le temps requis pour obtenir un engagement collectif lors d'une Assemblée générale ou d'un Conseil d'administration de leurs organismes respectifs.

Ci-dessous sont énumérés les partenaires qui ont déjà envoyé leurs lettres, leurs mandats respectifs et leurs contributions au futur Centre. Les signataires des documents d'engagement sont également indiqués de même que les types d'enseignement (formel, non formel, informel) qui caractérisent l'organisme ou l'institution.

I.C.I. Environnement : monsieur Serge Carignan, directeur général, éducation formelle et non formelle.

I.C.I. Environnement est une corporation-réseau regroupant quinze (15) universités québécoises actives dans les domaines des sciences, des technologies et du génie de l'environnement et du développement durable dont le siège social est situé au centre-ville de Montréal. Véhicule de concertation, il suscite et met en œuvre des projets pluridisciplinaires de formation, de recherche, d'innovation et de transfert technologique conjointement ou en partenariat avec divers intervenants privés, publics ou parapublics. Pôle d'information, de diffusion, de veille technologique et de recherche et développement, l'organisme ajoute une valeur significative à l'expertise et au savoir-faire québécois, à l'échelle nationale et internationale.

I.C.I Environnement s'est engagée activement et a joué un rôle de premier plan dans la réalisation et la mise en œuvre de l'action-vedette 2.29 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise - Phase 2007-2009*. I.C.I. continuera d'apporter son soutien :

- au démarrage et à la consolidation du futur Centre,
- à la mise en place de la direction générale et à la gestion administrative,
- aux activités d'animation et à la réalisation de projets, et
- au réseautage entre les partenaires.

Ce soutien prendra la forme d'une contribution financière vérifiable et comptabilisable. De plus, des étudiants de cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles) seront également mis à contribution dans différentes activités.

La Biosphère d'Environnement Canada, monsieur Jean Langlais, directeur intérimaire, éducation non formelle.

Environnement Canada offre des services scientifiques à la population grâce à ses installations du Centre Saint-Laurent, du Centre météorologique canadien et des Services météorologiques du Canada et à ses collaborateurs de recherche tels que le groupe Ouranos.

La Biosphère d'Environnement Canada, quant à elle, offre des services éducatifs à travers sa vocation muséale. Musée de l'environnement et Centre national d'expertise en éducation environnementale et engagement, la Biosphère est déjà engagée dans une démarche de développement durable depuis son ouverture en 1995. Ses locaux sont aménagés dans l'ancien pavillon des États-Unis d'Expo 67 à Montréal, lequel a été conçu par l'architecte Richard Buckminster Fuller, un des précurseurs du développement durable. Située au cœur du fleuve Saint-Laurent, sur l'Île Sainte-Hélène reliée par pont et par métro à l'Île de Montréal, la Biosphère est un lieu privilégié d'information, d'éducation et de sensibilisation aux grands enjeux environnementaux liés à l'eau, à l'air, aux changements climatiques, au développement durable et à la consommation responsable.

Comme musée de l'environnement, la Biosphère présente des expositions permanentes et temporaires, des événements grand public et des animations aussi informatives que divertissantes. Elle offre également un programme jeunesse aux groupes scolaires et parascolaires, composé d'activités éducatives pouvant être réalisées sur les lieux, en classe, en milieu naturel ou à distance. La Biosphère travaille de concert avec un ensemble de partenaires des milieux gouvernementaux, privés, universitaires et caritatifs tant canadiens qu'internationaux à Montréal. Comme Centre d'expertise en éducation environnementale et engagement, la Biosphère est très impliquée dans la formation de maîtres et de gestionnaires, le développement d'activités éducatives, la recherche et l'évaluation.

De par son réseau de contacts au ministère de l'Environnement du Canada, la Biosphère fournit son expertise et ses conseils depuis les tout débuts du projet, à la première réunion de présentation de monsieur Charles Hopkins, titulaire de la Chaire UNESCO sur l'EDD, et poursuivra sa contribution dans l'implantation et la mise en œuvre du Centre:

- en mettant à la disposition des partenaires des salles de réunion et des équipements,
- en fournissant différents services d'expertise en environnement, en éducation et en engagement,
- en participant à des initiatives d'éducation, et
- à titre de membre actif du Conseil des partenaires, du Comité d'orientation et des différents groupes de travail pour la bonne marche du Centre.

Commission scolaire de Montréal (CSDM), madame Diane De Courcy, présidente, éducation formelle et non formelle.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) regroupe des maisons d'enseignement de niveaux primaire et secondaire et des centres d'éducation des adultes. La CSDM a pour mission d'assurer une formation de qualité, tout en tenant compte de la diversité culturelle

et de la disparité économique de la population scolaire jeune et adulte de son territoire. Elle comptait en 2006-2007 129 écoles primaires, 37 écoles secondaires, 13 centres d'éducation des adultes, 9 écoles de formation professionnelle et 28 lieux de services de scolarisation.

En 1991, la CSDM met sur pied un comité central de l'environnement réunissant autour d'une même table différents intervenants (commissaire, direction, enseignant, élève, professionnel des services, personnel de soutien); en 2000, elle adopte une politique environnementale ; en 2003, elle participe à la rédaction du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* et en 2006, elle adopte un ambitieux Plan vert pour les services et les établissements de son territoire. Finalement, le secteur de l'environnement de la CSDM offre, en collaboration avec d'autres services, de nombreuses activités de formation et de réseaux d'entraide tout en orchestrant une gestion de plus en plus écologique et responsable des matières résiduelles et des achats à la CSDM. Dans cette veine, un colloque annuel d'éducation relative à l'environnement est organisé à chaque année avec de nombreux partenaires accueillant environ 500 participants.

La CSDM contribuera au projet en :

- participant aux réunions pour la mise en œuvre du Centre,
- diffusant les possibilités de formation dans le milieu de la CSDM,
- donnant une vitrine de choix au Centre lors du colloque annuel qui tisse des liens entre l'expertise universitaire et les milieux d'éducation formel et informel.

Le Collège de Rosemont, madame Patricia Hanigan, directrice générale, éducation formelle et non formelle.

Maison d'enseignement post-secondaire (pré-universitaire) engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable, le Collège de Rosemont est considéré comme chef de file au Québec dans cette discipline. Premier établissement à obtenir la certification Cégep (collège d'enseignement général et professionnel) Vert du Québec de niveau excellence, le Collège de Rosemont a reçu, au cours des années, de nombreuses reconnaissances pour son engagement en gestion environnementale et pour ses réalisations en éco efficacité. Ses traditions d'innovation, de partenariat et de collaboration avec des organisations de son environnement ont fait la démonstration de son engagement dans le développement social, économique et communautaire.

Le Collège de Rosemont forme des professionnels en gestion environnementale et permet ainsi à de nombreuses entreprises et administrations publiques de bénéficier de l'expertise d'étudiants dans le cadre de laboratoires industriels et de stages en entreprises.

Le Collège contribuera aux réalisations du Centre comme membre du Comité d'orientation et participera activement à la mise en place de systèmes de gestion environnementale permettant de sensibiliser et de responsabiliser les entreprises, les organismes et les citoyens à une perspective de développement durable. De plus, il pourra apporter un soutien sur le plan du processus d'évaluation du Centre puisqu'il offre un programme de formation spécialisé dans la réalisation de sondages et l'établissement de statistiques.

Université de Sherbrooke, monsieur Michel Montpetit, directeur du centre universitaire de formation en environnement, éducation formelle.

Institution universitaire présente au sein de la collectivité montréalaise et dotée de programmes de formation en environnement et développement durable, l'Université de Sherbrooke est déjà engagée dans une démarche de développement durable par l'adoption à l'automne 2005 d'une politique institutionnelle. Suite aux travaux du comité de développement durable, un premier plan d'action sera proposé sous peu au Conseil d'administration.

L'Université de Sherbrooke contribuera à titre de membre du Comité d'orientation et de groupes de travail spécifiques.

École Polytechnique de Montréal, monsieur Christophe Guy, directeur général, éducation formelle.

Fondée en 1873, l'École Polytechnique de Montréal est la plus importante et une des plus anciennes institutions d'enseignement du génie au Canada. Plus de 900 diplômes y sont décernés chaque année. Polytechnique assure, et ce depuis toujours, une formation universitaire de qualité en ingénierie à tous les cycles en mettant l'accent sur les valeurs humaines et en misant sur les besoins du milieu industriel et de la société. Elle offre le plus large éventail de spécialités (11) pour la formation d'ingénieur au Canada et réalise près du quart de la recherche universitaire en ingénierie au Québec. Polytechnique est également reconnue, avec ses 58 unités de recherche, pour l'ampleur de ses activités de recherche qui sont parmi les plus intenses au Canada.

Polytechnique est déjà fermement engagée sur la voie du développement durable, comme en fait foi le grand nombre de programmes et d'activités de recherche déjà en place dans ce domaine. Par exemple, c'est à l'initiative de Polytechnique que le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) a été fondé en 2001, en collaboration avec l'Université de Montréal et HEC Montréal. Le CIRAIG a été créé afin de répondre à la demande de l'industrie et des gouvernements qui souhaitent développer une expertise universitaire de pointe sur les outils du développement durable. Il s'enrichit de la collaboration de plusieurs chaires et est un partenaire officiel de l'Initiative sur le cycle de vie, lancée par le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC).

Polytechnique s'est associée en 2004 à l'Université de Montréal et à HEC Montréal afin d'offrir cinq (5) diplômes d'études supérieures spécialisés en environnement et développement durable.

En plus des activités de recherche et d'enseignement aux cycles supérieurs en développement durable, Polytechnique s'applique à intégrer ces notions essentielles au sein de la formation au premier cycle. Une subvention de Support à l'enseignement a été accordée pour l'élaboration d'exemples d'application des principes du développement durable pour tous les cours du baccalauréat en génie civil. Un projet d'envergure, dont le financement vient d'être annoncé, permettra quant à lui la mise sur pied d'un projet intégrateur multidisciplinaire qui, en plus d'orienter les travaux des participants sur des sujets à forte composante en développement durable, conduira à l'élaboration d'exemples d'application pour tous les programmes du 1^{er} cycle.

Ces quelques initiatives démontrent l'engagement de Polytechnique envers l'éducation du développement durable. Polytechnique entend contribuer aux réalisations du Centre en poursuivant sa participation aux réunions de travail et en s'impliquant dans le Comité

d'orientation. De plus, Polytechnique prévoit faire bénéficier les autres partenaires engagés dans cette initiative de ses expériences et de son expertise.

UQÀM (Université du Québec à Montréal) : madame Ginette Legault, vice-rectrice aux Ressources humaines et présidente du Comité institutionnel de la Politique environnementale, éducation formelle.

Francophone et urbaine, l'UQÀM est une université qui met à contribution l'expertise de l'ensemble de son personnel et la participation étudiante en privilégiant :

- le partenariat avec les milieux pour le développement de nouveaux domaines de formation, de recherche et de création;
- l'utilisation innovatrice des technologies pour l'enseignement, la recherche et la création;
- l'épanouissement de la vie étudiante au cœur de l'université et de la ville.

En 2004, l'UQÀM a adopté une *Politique environnementale*. De plus, elle compte parmi ses instances, l'Institut des sciences de l'environnement, où près d'une cinquantaine (50) de professeurs et de chargés de cours font de l'enseignement et de la recherche sur le thème du développement durable.

L'UQÀM sera éventuellement intéressée, dans le cadre du futur Centre, à travailler sur des projets spécifiques reliés à la mise en œuvre du développement durable.

Université McGill, monsieur Jim Nicell, vice-principal adjoint (services universitaires), éducation formelle.

L'Université McGill a comme objectif de développer les savoirs par la recherche et l'enseignement et d'en faire bénéficier la collectivité. Le projet de centre d'expertise en EDD à Montréal s'inscrit tout à fait dans le cadre de sa mission universitaire et lui permettra d'atteindre ses objectifs d'acquisition et de diffusion des connaissances. Ainsi l'Université sera en mesure d'élaborer des pratiques en accord avec les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement.

Avec, entre autres, l'École d'environnement de McGill, l'Université s'est bâtie une expertise dans la compréhension des dimensions physiques, sociales, éthiques et économiques des problèmes environnementaux et dans l'enseignement multidisciplinaire.

L'Université McGill contribuera aux réalisations du Centre en faisant d'abord appel à l'expertise de ses professeurs de l'École d'environnement de McGill dans la mise sur pied du Centre et en s'associant à toute autre activité de recherche et d'enseignement qui pourra contribuer à enrichir le Centre et à favoriser la synergie entre ce dernier et l'Université McGill.

Aquacentrum, Centre de l'eau, monsieur André Beauchamp, président du Conseil d'administration, éducation non formelle.

Créé à Montréal en janvier 2006, l'Aquacentrum Centre de l'eau est un regroupement de plus de 50 organismes et institutions impliqués dans la connaissance et la gestion durable de la ressource eau. C'est un lieu de partage et d'échange d'information entre les membres, favorisant ainsi le débat public sur cette ressource indispensable qu'est l'eau.

La participation de l'Aquacentrum au projet pourra prendre diverses formes, soit sur le plan administratif, logistique et promotionnel, soit à titre de membre du Comité d'orientation.

Centre d'expertise sur les matières résiduelles, monsieur André P. Hébert, directeur général, éducation non formelle.

Le Centre d'expertise sur les matières résiduelles est né de la volonté commune de RÉSEAU environnement, de I.C.I. Environnement et de la Ville de Montréal de contribuer à une gestion durable et responsable des matières résiduelles. Créé au printemps 2000, le Centre a pour mission de :

- valoriser et faire connaître les enjeux de gestion des matières résiduelles par la diffusion d'information dans un contexte de développement durable, et
- promouvoir, favoriser et soutenir l'innovation et le développement de l'expertise québécoise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Le Centre s'est doté de trois volets stratégiques de développement, lesquels s'intègrent parfaitement dans la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 :

- La vitrine technologique offre aux entreprises du Québec de contribuer à la démonstration et à la diffusion des technologies qu'elles ont développées dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.
- Le carrefour de la recherche et du développement est un lieu de convergence des acteurs, des universitaires et des organisations privées et publiques, dans le domaine de la recherche et du développement en matières résiduelles.
- Le pôle I/D (Information et Diffusion) est un lieu de diffusion, aux niveaux national et international, des expériences et des connaissances des Québécois dans le domaine environnemental.

Le Centre d'expertise sur les matières résiduelles offre :

- les forces complémentaires de son « réseau de réseaux ».
- sa participation comme membre du Comité d'orientation et de groupes de travail, et
- un soutien organisationnel à la tenue d'événements.

Conférence régionale des élus de Montréal, monsieur Claude Dauphin, président, éducation non formelle.

La Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), qui regroupe les leaders politiques et socioéconomiques, a pour mandat de favoriser le développement de l'île de Montréal par le biais de la concertation et d'agir comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional de son territoire. Le Conseil d'administration comprend 146 membres, dont les 79 personnes élues au conseil municipal, les 39 personnes représentant les milieux socio-économiques (1/3 du total) et les 28 députés et députées de l'île de Montréal (participant sans droit de vote).

La CRÉ de Montréal anime également 21 comités de travail issus des divers secteurs d'activités socio-économiques de la région. Parmi lesquels, on compte le comité Environnement et développement durable qui a pour mission de promouvoir la mise en œuvre du développement durable. Il est composé d'une vingtaine de membres issus des

pouvoirs publics de même que du milieu environnemental et des divers secteurs d'activités de la métropole : santé, éducation, transport en commun, affaires, groupes communautaires, etc. Un projet d'échanges France Québec sur la mobilité durable est en cours en 2007-2008.

En tant qu'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement de son territoire, la Conférence régionale des élus de Montréal a mis au rang de ses priorités la qualité de l'environnement urbain dans son Plan quinquennal de développement 2005-2010. Partenaire de première heure du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, la CRÉ travaille en collaboration avec la Ville à la réalisation d'initiatives de développement durable, elle coordonne notamment les activités du Réseau d'échanges sur le développement durable.

C'est en participant aux activités d'orientation et aux travaux des partenaires qu'elle contribuera au développement du futur Centre.

4.3. Réseau de collaborateurs plus vaste

Des chercheurs, des experts et des conseillers du milieu de l'éducation, des groupes dédiés à la cause environnementale, de la grande région métropolitaine et de l'ensemble du Québec, seront invités, sur une base ponctuelle ou dans le cadre de certains projets, à partager leurs connaissances et leurs expériences en appui à la collectivité montréalaise.

Parmi eux, un total de quinze (15) universités québécoises actives dans les domaines des sciences, des technologies et de l'ingénierie de l'environnement et du développement durable collaboreront aux activités et aux projets du Centre. Les nombreuses chaires et unités de recherche associées à ces universités mettront à contribution leurs programmes de formation et leurs travaux de recherche spécialisés autant dans les sphères de l'éducation et des communications que dans les diverses disciplines scientifiques reliées à l'environnement et au développement durable. I.C.I. Environnement est l'organisme regroupant ces instances universitaires.

Les consultations menées à ce jour ont démontré un climat bien établi de collaboration entre les divers partenaires. La structure de gouvernance a été conçue de manière à poursuivre cette collaboration naturelle tout en suscitant de nouvelles occasions de concertation et de regroupement entre les partenaires des différents secteurs (environnemental, social et économique). L'approche préconisée autour des quatre axes d'éducation, de recherche, de concertation et de communication favorisera l'intégration des projets, qu'il s'agisse d'éducation formelle, non formelle ou informelle. De plus, la concertation entre plusieurs partenaires est déjà acquise dans la tenue de plusieurs événements et activités pour un partage plus efficace des expertises.

5. La gouvernance

5.1. Structure provisoire et évolutive

Le Centre sera logé, dans les bureaux d'I.C.I. Environnement situés au centre-ville de Montréal. Dans l'immédiat, aucun organisme ne sera officiellement formé. Il s'agira plutôt,

à tout le moins au cours de la première année, d'une structure organisationnelle provisoire et évolutive qui comprendra trois instances : un Conseil des partenaires, un Comité d'orientation et une Direction générale. Le but poursuivi est de canaliser les énergies et de susciter la collaboration davantage vers la réalisation d'actions concrètes en éducation plutôt que de miser sur la formation d'un nouvel organisme.

5.2. Conseil des partenaires

Le Conseil des partenaires regrouperait les membres provenant des organismes, des institutions et des entreprises qui ont appuyé la démarche ou de ceux qui se sont engagés dans la réalisation de l'action 2.29 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (liste section 4.2). Ces membres se réuniraient en assemblée générale annuelle et seraient garants de la mission du Centre.

5.3. Comité d'orientation

Le Comité d'orientation, groupe conseil plus restreint, comprend les partenaires clés qui se sont engagés par un document d'appui, représentant ainsi la Ville de Montréal, la Biosphère (Environnement Canada), la Conférence régionale des élus, le milieu de la recherche universitaire, les trois niveaux du secteur de l'éducation, certains organismes à but non lucratif, des entreprises du secteur privé et la collectivité montréalaise. Les partenaires ont convenu d'attendre de recevoir l'ensemble des lettres d'appui avant de constituer le comité, à l'automne 2007, de façon la plus représentative des secteurs de l'éducation formelle, non formelle et informelle. Ce comité sera davantage un groupe consultatif qui oriente, influence et identifie les projets et les actions à prioriser. Les membres recommandent la tenue de sondages, veillent à la concertation des partenaires et à l'intégration des résultats de projets. Ils assurent l'évolution du Centre autour des quatre axes principaux, soit l'éducation, la recherche, la concertation et la communication. Au cours de la première année d'implantation, le Comité d'orientation pourrait choisir de mandater un groupe de travail provisoire qui serait plus spécifiquement chargé de la mise en œuvre et de la mise en place de façons d'opérer.

5.4. Direction générale

La Direction générale, sous la gouverne d'I.C.I. Environnement verra à la bonne marche du Centre et aura pour tâches de :

- rendre des comptes de la gestion des projets au Comité d'orientation,
- s'assurer de la bonne marche administrative des projets,
- faire état de l'avancement de chaque projet, de la recherche et de l'engagement des fonds à leur réalisation, par le biais de fonds mondiaux ou de programmes gouvernementaux,
- produire le rapport final d'évaluation pour chaque projet, et
- voir à ce que les responsables de projets veillent au déroulement des aspects scientifique et technique des projets tout en s'assurant du respect de l'échéancier et des budgets et qu'ils en rendent compte à la Direction générale.

Des équipes multidisciplinaires « sur mesure » seront mises en place pour réaliser chaque projet. Ces équipes regroupent des chercheurs, des experts, des conseillers et des représentants tant du milieu de l'éducation que des secteurs public ou privé, selon la

pertinence et les besoins requis pour réaliser les actions visées et atteindre les résultats escomptés. La structure de fonctionnement se fera selon le mode de gestion par projet.

5.5. Ressources à court et à long terme

Tel que déjà mentionné à la section 4.2, I.C.I. Environnement et la Biosphère ont participé activement à l'élaboration et la mise en œuvre du Centre jusqu'à maintenant et poursuivront en offrant des ressources humaines, techniques et financières pour en assurer la réalisation. De son côté, la Ville de Montréal contribue par:

- un plan d'action et des activités à prioriser dans le cadre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, lequel devient ainsi le point d'ancrage du Centre,
- des ressources professionnelles, soit une équipe de spécialistes en développement durable, et
- sa participation au Comité d'orientation et aux différents groupes de travail.

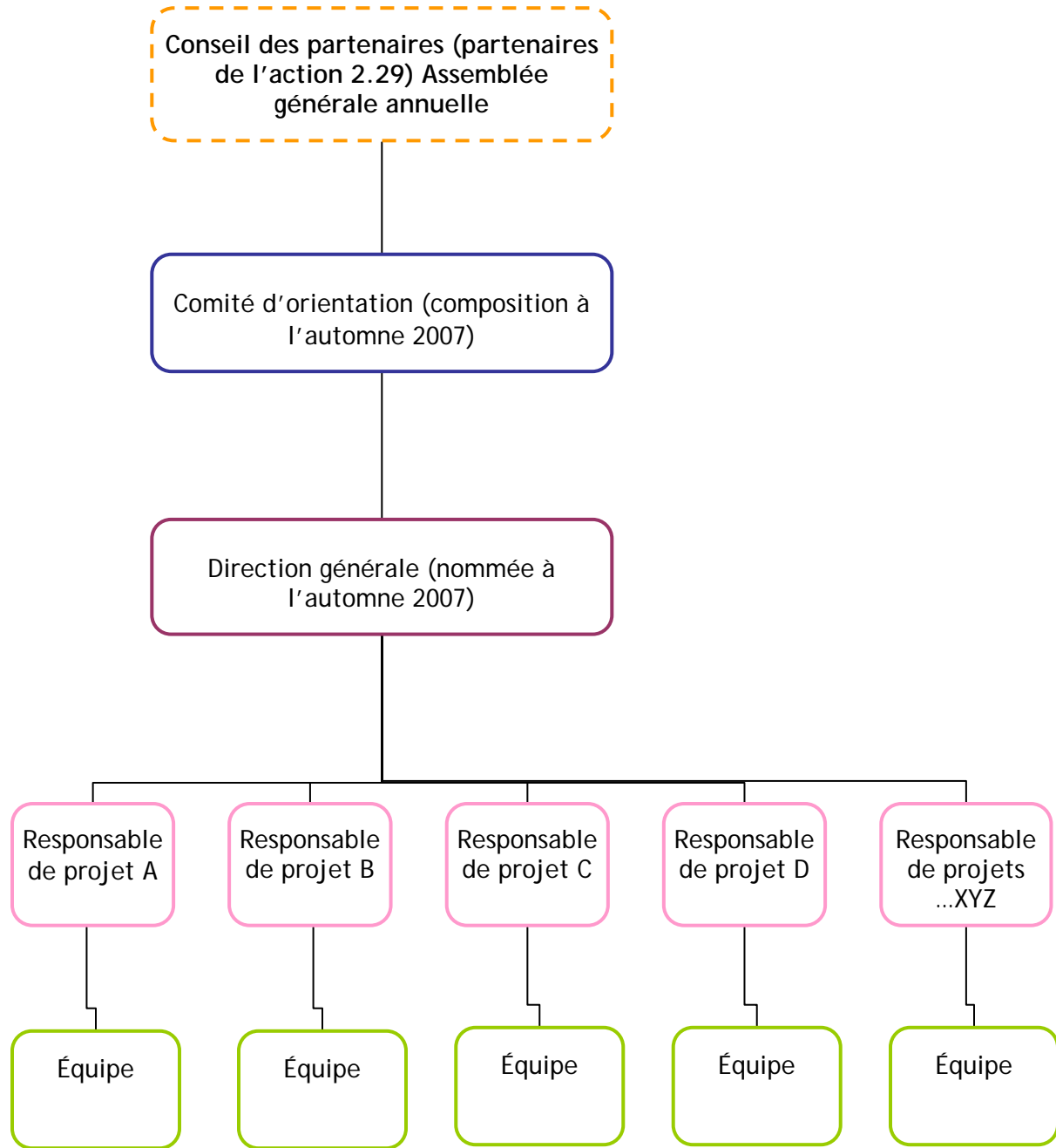
Il importe également de rappeler que des contacts seront établis et des relations entretenues avec les deux paliers de gouvernement afin que les activités du Centre soient cohérentes et en lien avec les approches et les priorités gouvernementales.

Comme mentionné de façon détaillée à la section 4.2, les autres partenaires clés contribueront à titre de membres du Comité d'orientation en partageant leurs expertises et leurs réseaux. Certains apporteront un soutien sur le plan administratif, logistique ou promotionnel. De plus, des ressources peuvent être rendues disponibles par les institutions d'enseignement ou les paliers de gouvernement pour animer le Centre et assurer une présence pour les suivis administratifs qui ne seraient pas reliés à un projet.

Ainsi, à ce jour, la contribution en temps et en ressources provenant de la Ville de Montréal, d'I.C.I. Environnement, de la Biosphère et des partenaires clés est estimée à plus de 100 000\$.

Organigramme provisoire

1.



6. Les mécanismes d'évaluation

6.1. Rendement du Centre

Le rendement du Centre sera évalué en regard de sa mission et à partir des cinq (5) objectifs généraux (section 3.5). Des résultats immédiats et intermédiaires seront précisés pour les cinq premières années et révisés sur une base annuelle. Des indicateurs seront également identifiés à partir de critères déjà existants et éprouvés pour l'évaluation d'organismes semblables, par exemple des organismes à but non lucratif ou d'autres centres d'expertise en EDD, ailleurs au Canada ou dans le monde. Différents outils d'évaluation ou certains indicateurs de rendement mis au point par la Ville de Montréal pourront également être utilisés.

De plus, la Ville de Montréal produit un bilan annuel des actions découlant du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Dans ce contexte, l'état d'avancement des activités du Centre sera rapporté annuellement. L'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale étant l'un des principes fondateurs du développement durable, les bilans annuels qui seront produits pour la phase 2007-2009 permettront d'examiner plus en détail les retombées des actions pour ces trois dimensions et leurs interdépendances.

Des sondages seront menés auprès de la population ou de segments ciblés. Les résultats pourront servir à établir des repères pour évaluer le rendement du Centre et à fournir des pistes pour prioriser certaines orientations. La méthodologie d'évaluation fera l'objet de réunions de travail avec les partenaires pour bien circonscrire la portée des actions du Centre et identifier les outils de mesure appropriés, qu'il s'agisse de sondages en partenariat avec des média ou d'autres organismes, d'enquêtes auprès de segments ciblés, d'outils qualitatifs ou quantitatifs, toute cette approche reste à détailler et à valider au cours de l'implantation et de la mise en œuvre du Centre.

6.2. Résultats des projets

À partir des orientations prioritaires identifiées dans le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, des objectifs spécifiques mesurables seront établis et donneront lieu à des projets. Ces actions, ou projets, seront pris en charge par des équipes multidisciplinaires. Chaque équipe assumera la gestion de son projet, donc établira une méthodologie d'évaluation appropriée, identifiera des outils de mesure, qualitatifs ou quantitatifs, et fera de la rétroaction régulièrement tout au long du processus.

Ainsi pour chacun des projets, différents paramètres seront précisés, tels que :

- la cible,
- les moyens,
- les indicateurs de rendement,
- les résultats immédiats visés (par exemple: mesure quelques jours après une campagne de publicité),
- les résultats visés à moyen terme (1 à 3 ans),
- les résultats visés à long terme (5 ans ou plus).

Le *Bilan des indicateurs de l'état de l'environnement*, document de référence préparé en novembre 2005, fournit des mesures repères pour évaluer les orientations prioritaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Dans la cas d'activités de communication, il peut être recommandé d'effectuer des pré-tests pour évaluer l'impact de certaines actions sur les comportements de la population ciblée et apporter ensuite des modifications en fonction des résultats.

7. Des projets qui font une différence

La collectivité montréalaise est proactive en matière d'éducation en vue du développement durable. Certains projets, sous la gouverne de divers partenaires, ont été réalisés récemment, ou sont présentement en cours. À titre d'exemples, voici un bref aperçu de quelques initiatives, événements et services de formation.

7.1. Formation sur la communication du risque en santé environnementale

En collaboration avec Santé Canada, la Biosphère a développé plusieurs outils éducatifs sur les risques à la baignade ou la consommation des poissons du Saint-Laurent ainsi qu'une formation sur la communication du risque en santé environnementale, formation destinée aux intervenants gouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur industriel.

Partenaires :

- Biosphère (Environnement Canada)
- Santé Canada

7.2. Colloque de Montréal en éducation relative à l'environnement (ÉRE)

Rassemblement annuel pour les acteurs de l'éducation relative à l'environnement, ce colloque vise à faciliter l'échange entre les différents acteurs du domaine et à leur offrir de la formation pertinente. Il accueille chaque année, dans une école de la Commission scolaire de Montréal, des éducateurs des milieux scolaires et non institutionnels, quelques étudiants des niveaux collégial et universitaire et des élèves du secondaire, membres des comités d'environnement de leur école. Ces participants du monde de l'éducation proviennent principalement de Montréal et ses environs, mais aussi de la plupart des régions administratives du Québec. Un salon des exposants (une cinquantaine de stands) est aussi organisé réunissant des organismes non gouvernementaux (ONG), des écoles, des comités étudiants, des chaires universitaires, des travailleurs autonomes, des organisations municipales, provinciales ou fédérales, des entreprises privées, tous ayant des projets ou des outils d'éducation à l'environnement à présenter au public.

Les organisateurs poursuivent cette aventure de façon récurrente, depuis le printemps 2000, pour « contaminer » le plus grand nombre possible aux valeurs du développement durable par la voie privilégiée de l'éducation.

Partenaires :

- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) : organisme sans but lucratif, dédié à la promotion du développement de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement
- Commission scolaire de Montréal

7.3. Projet entrepreneurial « Vers un succès durable »

Selon un sondage réalisé auprès de plus de 800 jeunes entrepreneurs montréalais, 76 % d'entre eux sont déjà sensibilisés à la notion de développement durable et souhaitent y adhérer. Cependant, au-delà du concept général souvent uniquement relié aux enjeux environnementaux, ils avouent ne pas savoir comment agir et ne pas disposer des outils adéquats pour concrétiser cette volonté.

Soucieux de participer à l'intégration de la politique de développement durable dans le milieu entrepreneurial montréalais, les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (Saje) Montréal Métro ont élaboré un projet visant à former les jeunes entrepreneurs à cette démarche, en les aidant à écrire leur propre politique de développement durable et en les soutenant dans la mise en place de leur plan d'action au sein même de leur nouvelle entreprise. Ce faisant, ces jeunes entrepreneurs pourraient participer plus activement à faire de Montréal une ville pionnière de l'implantation de politiques de développement durable.

Le projet du Saje Montréal Métro et de ses partenaires se base sur le principe selon lequel il est plus facile de prendre les bonnes habitudes dès le démarrage d'une entreprise plutôt que de vouloir modifier, par la suite, des processus de fonctionnement déjà établis.

Partenaires :

- Saje Montréal Métro (organisme leader dans le domaine de la formation et du soutien aux jeunes entrepreneurs sur le territoire de l'Île de Montréal)
- Centre international Unisféra (centre de recherche à but non lucratif)
- Ville de Montréal

7.4. Concours intercollégial Pédagogie - Environnement

L'histoire du Concours Pédagogie-Environnement est celle de l'écodéveloppement au Collège de Rosemont. Créé en 1999 par l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) au Collège de Rosemont, ce concours a ouvert la voie à l'intégration de l'éducation au développement durable dans le régime pédagogique des institutions collégiales.

D'abord réservé aux étudiants du Collège de Rosemont, ce concours a pris une dimension intercollégiale en 2005 et depuis trois ans, ce sont plus de 30 collèges qui ont pris part à l'activité. Près de 400 étudiants ont présenté plus de 200 projets offrant souvent des idées et des actions originales pour passer à l'action et faisant le plus souvent preuve d'innovation et de créativité. Le Collège de Rosemont et l'AQPERE poursuivent l'objectif de faire participer les 65 collèges publics et privés du Québec d'ici 2014, année de clôture de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Partenaires :

- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
- Collège de Rosemont

7.5. Services de formation en éducation environnementale et engagement

La Biosphère, leader reconnu dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement (ERE), collabore de près avec la Chaire de recherche du Canada en ERE (UQAM), l'Université de Moncton et l'Université de Sherbrooke. Ainsi, par le biais de son Centre national d'expertise en éducation et en engagement relatifs à l'environnement, la Biosphère offre des services de formation en éducation environnementale et engagement et sur le thème des communautés viables, auprès des employés du ministère et de ses collaborateurs, les enseignants, le réseau des musées canadiens, etc. De plus, elle poursuit des recherches en pédagogie et évaluation afin de développer des programmes éducatifs innovateurs en apprentissage expérientiel, des outils et des stratégies mobilisatrices.

Partenaires :

- Biosphère (Environnement Canada)
- Chaire de recherche du Canada en ERE (UQAM)
- Université de Moncton
- Université de Sherbrooke

7.6. Maison solaire

Situé à la Biosphère, le Centre de consommation responsable se veut le lieu de rencontre pour les citoyens soucieux de s'informer sur les dernières technologies vertes et les façons de faire durable. Avec la collaboration d'autres partenaires, la Biosphère se dotera d'une maison solaire afin de mettre en valeur concrètement les gestes que tout citoyen peut faire au quotidien.

Partenaires :

- Biosphère
- École de technologie supérieure (ETS)
- Université McGill
- Ville de Montréal

7.7. Colloque « Écodéveloppement des institutions d'enseignement du Québec »

Cet événement, créé en 2004, s'adresse au personnel de décision des institutions d'enseignement et leur permet de se rassembler et d'échanger sur les deux volets de l'écodéveloppement institutionnel : la gestion écologique responsable et l'instauration d'une culture de développement durable au sein des établissements d'enseignement du Québec.

La mise en commun des mesures de gestion environnementales (politique environnementale, comité de gestion, autofinancement récurrent, achats écoresponsables et pratique des 3RV-E, Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination) et des pratiques de sensibilisation et d'éducation environnementale est garante d'une évolution

constante de la qualité de vie sur les campus des institutions scolaires du Québec. Les participants considèrent que cet événement est devenu, au fil des ans, l'indicateur de mesure essentiel à l'évaluation de la situation environnementale de chaque institution.

Le taux de satisfaction des participants à l'édition 2007 pour l'ensemble des activités proposées au colloque s'est situé au-delà de 85 %. L'opération « zéro déchet – carbo neutre » est maintenant de rigueur à chacun de ces colloques.

Partenaires :

- Collège de Rosemont
- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)

7.8. Le Festival Euréka!

Le Festival Euréka! est une grande fête de la science et de la technologie à ciel ouvert. Initié par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal et organisé par le Centre des sciences de Montréal, cet événement unique propose plus de 80 activités à caractère scientifique et technologique en plein air, dans une atmosphère festive. Les 15, 16 et 17 juin prochains sur les Quais du Vieux-Port de Montréal, cet événement grand public est une invitation à la découverte, à l'expérimentation, aux échanges et à la réflexion sur les enjeux et les défis technologiques auxquels l'humanité fait face. La programmation comprend de nombreuses activités explorant les enjeux environnementaux et du développement durable : démonstration de véhicules solaires et écoénergétiques, aperçu de la maison écologique de demain, découverte de la faune et de la flore en milieu urbain sous forme de ballades écologiques en ville, expériences autour de la récupération, la réutilisation et la réduction des matières résiduelles, réflexion autour des mauvaises habitudes en matière de consommation d'énergie et sensibilisation à l'importance de l'eau sont autant d'activités de sensibilisation aux enjeux du quotidien et aux solutions que chacun peut y apporter.

Partenaires :

- Conférence régionale des élus
- Centre des sciences de Montréal

8. Activités planifiées et en cours

Plusieurs actions et activités ont été proposées tout au long du document, la présente section regroupe ces actions sous quatre types :

- les activités préparatoires, donc à entreprendre au cours de l'implantation du centre,
- les orientations qui devraient permettre de transformer les approches en matière d'éducation ,
- les recherches préliminaires, dont certaines ont été amorcées ou sont déjà en cours, et
- les activités de communication recommandées sur une base régulière.

8.1. Activités préparatoires

- Présentation et promotion du projet à d'autres partenaires engagés avec la Ville de Montréal dans le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, notamment du secteur privé, pour tenir compte plus particulièrement des activités d'éducation informelle et obtenir leur appui et leur collaboration.
- Des rencontres de planification stratégique se tiendront au cours des mois d'août et de septembre 2007 pour confirmer certaines démarches en R&D et conclure des ententes pour l'obtention d'appui financier.
- Des rencontres avec les partenaires clés pour préciser les mécanismes qui serviront à évaluer le rendement du Centre.
- Inventaire des projets et activités en cours sous la gouverne d'organismes et institutions d'enseignement partenaires.
- Établir des contacts avec d'autres centres de recherche oeuvrant dans la même sphère que le Centre de Montréal, à l'échelle nationale et internationale.
- Inventaire des différents segments de la population à cibler, selon les valeurs, les intérêts et les besoins qui caractérisent chaque groupe d'âge, chaque statut social, chaque groupe ethnique et culturel et même en fonction de certaines activités sociales.
- Élargir la portée et l'impact des moyens existants, notamment par le regroupement d'expertises, par des activités de veille et par l'identification de bonnes pratiques.
- S'intégrer, de façon stratégique et concertée, aux groupes en place.
- Concevoir une appellation « marketing » pour faire connaître le Centre.

8.2. Orientations en matière d'éducation

- Participation active au Colloque de Montréal en éducation relative à l'environnement organisé par la CSDM et l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE). (section 7.2)
- Activités d'échange et de partage de connaissances dans les milieux d'enseignement, aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire et dans les milieux de l'éducation informelle et non formelle.
- Profiter d'initiatives des partenaires dans les milieux d'enseignement pour valoriser le contenu des recherches sur le développement durable.
- Valoriser les initiatives et les actions en cours et les bonifier par l'apport de compétences externes.
- Assurer une vigie (nouveaux acteurs, nouveaux projets).

8.3. Recherches préliminaires (présentement en cours)

- Collecte et compilation de recherches sur les comportements psychosociaux relatifs aux habitudes de vie.
- Études, statistiques et analyse de modèles existants (les démarches pour modifier les habitudes, résultats et constats).
- Analyse des données existantes sur la recherche d'habitudes de vie en harmonie avec l'environnement.
- Compréhension du parcours de transmission de l'information et des mécanismes de diffusion, de la communication informelle à la communication formelle.
- Recherche orientée sur les changements de comportement en vue du développement durable.

8.4. Activités de communication

- Mener des sondages pour prioriser les actions et sélectionner les groupes-cibles qu'il faut davantage sensibiliser en vue du développement durable, à cause de leurs comportements actuels ou de leur contribution à certaines problématiques.
- S'associer à des projets ou moyens existants pour diffuser des messages (ex. : sites web de groupes environnementaux).
- Site web pour rassembler et promouvoir des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux habitudes de vie, partager des études, des recherches et d'autres documents de référence avec des partenaires et des publics de langue française partout dans le monde.
- Communiquer aux médias toutes les activités et les initiatives du Centre de Montréal.
- Axes de communication à retenir : santé, qualité de l'air, transport, gestion des ressources et vie urbaine.

9. Contacts

I.C.I. Environnement

Monsieur Serge Carignan
Directeur général
I.C.I Environnement
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville,
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : 514-987-3000 poste 3537
Télécopieur : 514-987-6898
Courriel : carignan.serge@UQAM.ca

Biosphère (Environnement Canada)

Monsieur Jean Langlais
Directeur intérimaire
La Biosphère
160, chemin Tour-de-l'Isle
Île Sainte-Hélène
Montréal (Québec) H3C 4G8
Téléphone : 514-283-2324
Télécopieur : 514-283-5021
Courriel : jean.langlais@ec.gc.ca

Ville de Montréal

Madame Chantal I. Gagnon
Directrice
Direction de l'environnement et du développement durable
Service des infrastructures, transport et environnement
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 8^e étage, bureau 8.112
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 280-4283
Télécopieur : 514 872-8146
Courriel : chgagnon@ville.montreal.qc.ca

Collège de Rosemont

Madame Patricia Hanigan
Directrice générale
Collège de Rosemont
6400, 16^e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2S9
Téléphone : 514-376-1620 (poste 211)
Télécopieur : 514-376-1440
Courriel : phanigan@crosemont.qc.ca

Commission scolaire de Montréal

Madame Carole Marcoux
Conseillère pédagogique en environnement
Commission scolaire de Montréal
3737, Sherbrooke est, 3^e Ouest
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514-596-6000 (poste 2079)
Télécopieur : 514-596-7518
Courriel : marcoux@csdm.qc.ca

Pour fin de références ou de sources supplémentaires, il importe de rappeler l'ensemble des partenaires, représentants des secteurs public et privé et issus d'une grande diversité de milieux, tel que l'illustrent les listes à l'annexe 2.